

CONCOURS NATIONAL D'ENSEMBLES MUSICAUX

Fiche jury

Composition du jury

- Obligatoirement impaire pour tous les niveaux
- 3 membres minimum,
 - musiciens professionnels
 - dont au moins un est extérieur à la région
 - dont au moins un est un chef reconnu par type d'ensemble musical présent
- Pour les divisions Excellence, Honneur et difficile, 5 membres sont obligatoires. Dans ce cas, deux seront extérieurs à la région et un d'une autre discipline artistique
- Favoriser la mixité femme/homme

Déroulement du concours pour le jury

Les réunions

- Réunion générale pilotée par les organisateurs avec le(s) président(s) et les assesseurs en présence du référent CMF :
 - Remerciement du jury pour sa présence
 - Informations pratiques + organisation de la journée
- Réunion spécifique pilotée par le référent CMF avec le(s) président(s) et les assesseurs pour expliquer :
 - Les orientations de la CMF et la philosophie des concours
 - Le contenu (objets, critères et indicateurs d'évaluation) et la procédure de l'évaluation
 - Rappeler la notion d'évaluation bienveillante, le devoir de réserve, la solidarité des décisions et des commentaires diffusés
 - Rappeler d'éteindre les téléphones portables
- Au cas où les assesseurs ne seraient pas présents aux réunions précédentes, prévoir une réunion relais

Les prestations

- Le président du jury adresse un mot d'accueil à l'ensemble musical, se présente ainsi que ses assesseurs et demande l'ordre du programme
- Le jury veillera à ne pas se manifester corporellement et/ou verbalement afin de ne pas perturber la prestation
- A la fin de la prestation, le jury sort pour un temps de réflexion et de concertation, préalable à l'entretien et sans délibérer

Les entretiens

Ils se déroulent en deux temps : un temps d'écoute et de discussion sur l'ensemble puis, un temps d'expertise et de conseil.

Ils ont lieu après la prestation :

- Avec le(s) chef(s) et au maximum deux membres de l'ensemble musical
- 20 minutes maximum par ensemble pour un jury de 3 membres
- 30 minutes maximum par ensemble pour un jury de 5 membres
- Chaque membre de jury participe activement aux échanges
- Avec l'appui de la présentation synthétique de l'ensemble envoyée lors de l'inscription, chaque membre du jury pourra apporter son expertise et ses conseils.
- Ne pas laisser transparaître, dans les questions, les réponses, les commentaires et le comportement, un jugement sur le résultat final.

Les délibérations (lorsque tous les ensembles d'un même type d'ensemble musical sont passés)

- 20 minutes maximum par ensemble pour un jury de 3 membres
- 30 minutes maximum par ensemble pour un jury de 5 membres
- A effectuer par catégorie en passant en revue tous les critères du référentiel d'évaluation
- Alterner à chaque fois l'assesseur qui parle en premier
- Le président remplit, dans la synthèse finale, les points avec les commentaires faisant consensus dans l'ordre suivant :
 - positifs/qualités
 - à améliorer
 - remarques générales et pistes de travail, qui résument la pensée et donne les outils pour progresser
- Réaliser un tour de table puis relire toutes les synthèses pour validation
- Voter pour attribuer l'appréciation globale définitive, sous la forme d'un premier Prix qui sera précisé avec une mention très bien, bien ou assez-bien, d'un deuxième prix, d'un troisième prix, ou sans récompense, en adéquation avec les commentaires retenus
- Retourner sur les votes indécis en précisant les commentaires retenus

Après l'annonce du palmarès

Chaque chef peut rencontrer le président du jury de manière informelle et échanger avec lui sur la prestation, l'ensemble qu'il dirige et sa projection dans l'avenir, etc.

Le membre de jury spécialiste de l'ensemble en question pourra accompagner le président du jury afin d'apporter des précisions sur les aspects techniques.

Président de jury - Mini référentiel de compétences

Rôle / mission

Animer et modérer les débats, les échanges, au sein du jury, afin de recueillir le maximum d'éléments et d'informations nécessaires à la délibération en vue d'attribuer ou non une appréciation. Apporter des conseils aux ensembles pour leur permettre de se situer dans leur pratique actuelle et de progresser.

Formation / expériences

- Diplômes musicaux de niveaux professionnels (DE, CA, DADSM, DNSPM, Master, ...)
- Musicien professionnel
- Très bonne connaissance de la pratique musicale collective dirigée (orchestre, chœur, ensemble instrumental ou vocal)
- Expérience de direction d'ensembles musicaux souhaitée
- Expérience de jurys d'ensembles musicaux souhaitée

Compétences

- Capacités générales de gestion de groupe, d'animation et de conduite de réunion :
 - Animer, conduire, modérer et recentrer un débat
 - Savoir distribuer la prise de parole
 - Amener les assesseurs à préciser leurs pensées et leurs idées et à argumenter leur prise de position en relation avec les critères du référentiel d'évaluation
 - Générer un consensus en faisant la synthèse des idées qui auront émergé
 - Reformuler et formaliser avec rigueur et précision les commentaires
- Compétences dans le domaine de l'évaluation :
 - Maîtriser les principaux concepts liés à l'évaluation
 - Etre capable d'expliquer les critères du référentiel d'évaluation
 - Veiller à ne pas être influencé par des références extérieures et antérieures à l'instant T du concours
- Savoir être, éthique
 - Evaluer (extraire, mettre en évidence la valeur) plutôt que juger

- Faire preuve de bienveillance et de respect à l'égard des assesseurs et des candidats
- Veiller à ne pas influencer les assesseurs et/ou faire prévaloir ses impressions
- Faire preuve de solidarité dans la prise de décision et observer le devoir de réserve quant à la teneur des délibérations

Agrément (en projet)

- Deux possibilités pour accéder à l'agrément pourront être proposées :
 - Repérage et sollicitation par la CMF
 - Candidature spontanée auprès de la CMF
 - Une formation pourra être envisagée selon les besoins identifiés
- Durée de trois ans renouvelables

Assesseur du président de jury - Mini référentiel de compétences

Formation / expérience

- Diplômes musicaux de niveaux professionnels souhaités
- Musicien professionnel souhaité
- Très bonne connaissance dans un des types d'ensembles musicaux
- Expérience de direction d'ensembles musicaux souhaitée

Compétences

- Capacités générales :
 - Savoir prendre la parole, préciser ses pensées et ses idées
 - Savoir argumenter sa prise de position en relation avec les critères du référentiel d'évaluation
- Compétences dans le domaine de l'évaluation :
 - Maîtriser les principaux concepts liés à l'évaluation
 - Veiller à ne pas être influencé par des références extérieures et antérieures à l'instant T du concours
- Savoir être, éthique
 - Evaluer (extraire, mettre en évidence la valeur) plutôt que juger
 - Faire preuve de bienveillance et de respect à l'égard des candidats
 - Faire preuve de solidarité dans la prise de décision et observer le devoir de réserve quant à la teneur des délibérations

Recrutement

- Trois possibilités :
 - Directement par l'organisateur
 - Sollicitation auprès de la CMF
 - Candidature spontanée auprès de l'organisateur
- NB : Le choix des assesseurs est soumis à la validation de la CMF

Incompatibilité

Il est incompatible, au cours du même concours, d'être membre du jury et musicien ou directeur d'un ensemble musical qui se présente audit concours.